

CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier Service des Commissions Tél: +352 466 966 314 / 347 Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 4 mai 2022

Objet : Votre demande de pétition publique 2306 – Gründung eines unabhängigen Covid Beobachtungs-, Kontroll- und Untersuchungsausschusses.

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 27 avril 2022, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique est similaire, voire identique, à la pétition publique 2024 – Petition zur Gründung eines unabhängigen CoVid Beobachtungs-, Kontroll- und Untersuchungsausschusses, bestehend aus im Vorfeld transparent zur Wahl gestellten und später öffentlich gewählten Personen aus der Zivilgesellschaft, déposée par vous-même le 27.09.2021. La présente demande de pétition publique est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés